



Les recommandations du Conseil de l'Europe en matière de politiques éducatives relatives aux médias

Bernard Dumont

Consultant, expert auprès du Conseil de l'Europe

bdumont.consultant@gmail.com

<http://bdumont.consultant.free.fr/>

Introduction

Comme l'a rappelé M. Gabriele MAZZA, Directeur de l'Education scolaire, extra-scolaire et de l'enseignement supérieur, le Conseil de l'Europe se préoccupe depuis de nombreuses années des politiques éducatives relatives aux médias et en a fait l'objet de plusieurs études et de textes officiels, en particulier des recommandations aux pays membres. Ce thème a été rapidement associé aux questions des TIC (Technologies de l'Information et de la Communication).

Pour le Conseil de l'Europe, ces questions sont fondamentalement liées à celles des Droits de l'homme.

Dans la société de l'information, l'individu reçoit un flot de messages véhiculés par les médias, sans être nécessairement mieux informé. Il doit être capable de faire la distinction entre la réalité et ce qui lui est présenté dans les médias. Problème encore plus crucial pour les jeunes, pour lesquels une nouvelle forme d'exclusion sociale menace ceux qui ne peuvent communiquer à travers ces médias ou sont incapables d'en évaluer le contenu de manière critique.

Le Conseil de l'Europe considère l'éducation aux médias comme un moyen de former des citoyens capables de forger leurs propres opinions sur la base des informations disponibles via les médias, quels qu'en soient les supports.

Nous présentons ici quelques idées directrices de ces recommandations ainsi que des contributions concrètes, sous forme de publications pouvant être utilisées dans des actions de formation.

1. Education aux médias dans une société démocratique

a. Droit à la liberté d'expression et droit à l'information

L'éducation aux médias permet à chacun d'exercer à la fois son droit à la liberté d'expression et son droit à l'information. Elle ne se limite pas au développement personnel, elle permet aussi une participation active à la vie en société, en préparant à la citoyenneté démocratique.

« ... le développement constant des nouveaux services de communication et d'information devrait servir à promouvoir le droit de toute personne à exprimer, rechercher, recevoir et transmettre des informations et des idées, au bénéfice de chaque individu et d'une culture démocratique dans la société... » [Res. TIC - 2003]

b. Education et formation professionnelles des journalistes

La liberté et l'indépendance des médias font partie des fondements d'une société démocratique. Pour que les médias jouent ce rôle correctement, les journalistes doivent être formés afin d'assumer leur responsabilité. Le Conseil de l'Europe a récemment émis une liste de recommandations et fait des propositions concrètes pour appuyer de telles formations.

Par exemple :

« ... le Conseil de l'Europe a mis en place dans de nombreuses villes un réseau d'écoles indépendantes d'études politiques qui permettront aux journalistes et à d'autres personnes de se familiariser avec le projet européen, sur la base des droits de l'homme, de la démocratie, de l'Etat de droit et des valeurs civiques. » [Rec 1789 - 2007]

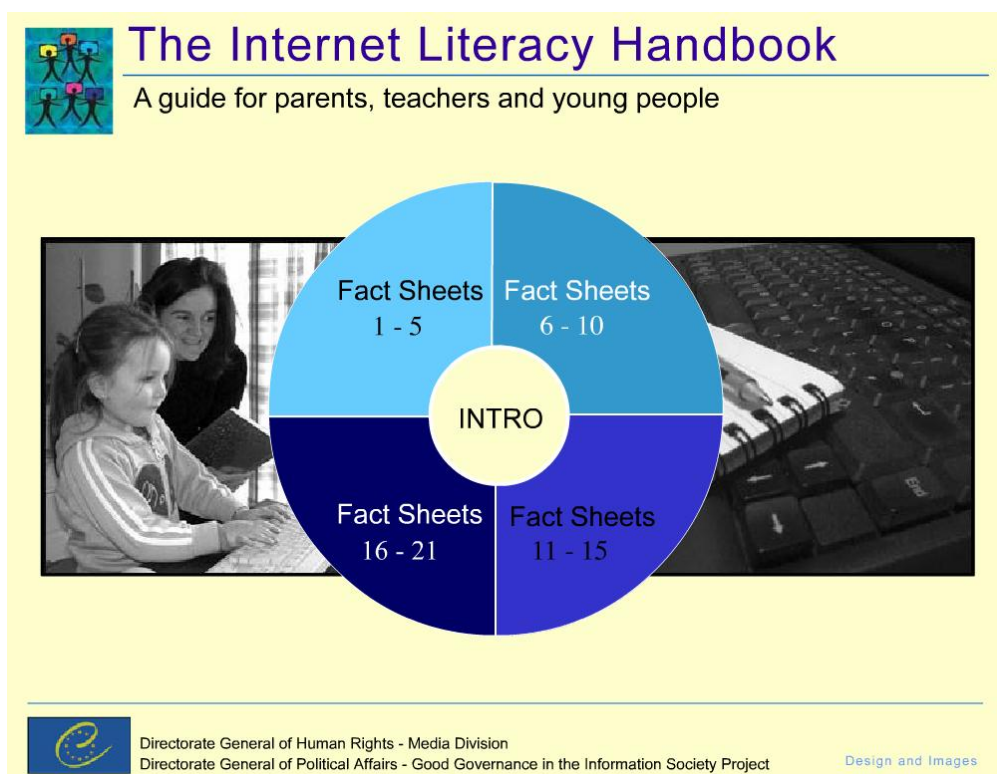
« ...organiser des échanges paneuropéens de journalistes avec des instituts d'enseignement et des entreprises médiatiques, éventuellement par le biais de programmes communs avec l'Union européenne, en vue de promouvoir les normes européennes et leur compréhension par les journalistes... » [Rec 1789 - 2007]

2. Une formation tout au long de la vie

Pour le Conseil de l'Europe, l'éducation aux médias doit s'adresser tout autant aux enfants, qu'aux parents et aux enseignants et s'étendre tout au long de la vie. Ceci suppose d'y associer des organisations non gouvernementales et les professionnels des médias.

a. Formation des adultes

L'éducation aux médias s'adresse aux adultes, en tant que citoyens, pour faciliter leur participation à la vie publique, mais aussi, pour ceux qui ont des enfants, pour les aider à remplir leur rôle de parents. Le Conseil de l'Europe met en particulier à leur disposition un outil d'information et d'initiation à Internet : « Internet Literacy Handbook », disponible en ligne¹.



The Internet Literacy Handbook
A guide for parents, teachers and young people

Fact Sheets 1 - 5
Fact Sheets 6 - 10
Fact Sheets 11 - 15
Fact Sheets 16 - 21
INTRO

Directorate General of Human Rights - Media Division
Directorate General of Political Affairs - Good Governance in the Information Society Project

Design and Images

¹ http://www.coe.int/t/e/integrated_projects/democracy/02_Activities/03_Internet_literacy/Internet_Literacy_Handbook/

b. Formation des jeunes

Les membres du Conseil de l'Europe sont conscients des disparités d'accès des jeunes aux TIC en général et à Internet en particulier. Cette diversité, entre pays, mais aussi entre régions au sein d'un même pays, présente un risque de « fracture numérique » qu'il convient de minimiser si l'on considère qu'une bonne maîtrise des TIC pourra faciliter pour ces jeunes, à la fin de leur formation initiale, un accès à l'emploi.

« La formation aux médias, et en particulier aux médias numériques, est un « moyen d'atténuer ces différences et la garantie d'une meilleure insertion de ces jeunes dans le monde de l'information, de la communication, de la formation tout au long de la vie, de la culture et de l'emploi... » [Res. TIC - 2003].

3. Rôle et responsabilité des systèmes éducatifs

a. Programmes scolaires et équipements

Dès l'an 2000 le Conseil de l'Europe mettait en garde les pays membres pour une réelle mise en œuvre d'une éducation aux médias : « L'éducation aux médias fait partie du programme scolaire dans plusieurs pays européens, néanmoins son application pratique reste problématique, même en ce qui concerne les médias traditionnels. » [Rec 1466 - 2000].

La priorité est donnée à l'intégration des apprentissages des TIC et des médias dans les disciplines et les programmes scolaires, et non pas comme un enseignement à part.

Les établissements d'enseignement doivent être suffisamment équipés pour permettre de réelles activités et non des discours magistraux sur les médias.

b. Formation et accompagnement des enseignants

Sur ce sujet, comme beaucoup de ceux qui ont trait à l'éducation, le Conseil de l'Europe attache une attention toute particulière à la formation des enseignants. La pyramide des âges des enseignants dans la plupart des pays européens montre le fort taux de départ à la retraite dans les prochaines années et donc une arrivée massive de jeunes enseignants. Pour ces nouvelles générations, les besoins en formation aux TIC sont moins techniques que pédagogiques. La formation initiale des enseignants est une priorité du Conseil de l'Europe.

Néanmoins, conscient des exigences qu'une telle intégration des TIC et des médias en général implique en terme de temps de préparation et de mise en œuvre, il est recommandé « la prise en compte des activités pédagogiques liées à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans la charge de service des enseignants » [Res. TIC - 2003] ainsi que « la possibilité offerte aux enseignants en poste de se former de manière régulière tout au long de leur carrière, afin de pouvoir suivre l'évolution des techniques et des pratiques pédagogiques, à la lumière des résultats des recherches dans ce domaine » [Res. TIC - 2003].

c. Evaluation des acquis et des compétences

L'éducation aux médias traditionnels, de même que celle portant sur les TIC, restera un « maillon faible » dans les programmes scolaires tant que leur maîtrise ne sera pas prise en compte dans les processus d'évaluation. Cette considération est valable aussi bien pour les élèves et les étudiants, qui doivent être évalués sur ces nouvelles compétences pour que ceux qui les ont acquises en tirent une reconnaissance « officielle » et un bénéfice tangible, que pour les enseignants qui doivent mesurer l'attente des systèmes éducatifs sur ces questions, au moment de leur recrutement, en terme de compétences à valider, puis dans leur déroulement de carrière, en terme de valorisation de leur implication.

D'où cette recommandation : « les programmes de formation initiale des enseignants du primaire et du secondaire devraient intégrer les utilisations correctes des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'enseignement des disciplines et ces apprentissages faire l'objet d'une évaluation lors des épreuves de recrutement » [Res. TIC - 2003]

4. Rôle de l'enseignement supérieur : formation et recherche

Le Conseil de l'Europe souhaite que l'enseignement supérieur s'implique dans ces questions à plusieurs titres.

Tout d'abord il recommande que « les enseignants du supérieur en charge de cette formation initiale devraient être encouragés à mettre eux-mêmes en pratique dans leurs enseignements des exemples d'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC), afin d'offrir aux futurs enseignants des références et une caution scientifique au bien-fondé didactique de ces usages » [Res. TIC - 2003]. Cette approche est originale mais réaliste. Comment convaincre les (futurs) enseignants du primaire et du secondaire si leurs propres enseignants n'appliquent pas eux-mêmes ces méthodes ?

De plus, il est souhaité que l'enseignement supérieur mène des recherches dans le domaine des usages éducatifs des médias et des TIC pour améliorer les stratégies pédagogiques et valider les méthodes généralement empiriques qui sont appliquées. A condition que ces recherches s'appuient sur la réalité des établissements scolaires et que les résultats soient accessibles aux enseignants concernés.

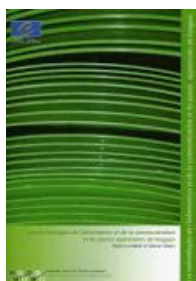
5. Production de outils pédagogiques pour les enseignants

a. La participation des professionnels des médias

Le Conseil de l'Europe préconise de ne pas se limiter aux établissements scolaires mais bien de chercher la collaboration de partenaires hors des systèmes éducatifs : « Il est indispensable aussi de rechercher la coopération et la participation des professionnels des médias. Il faut surtout les encourager à produire des programmes éducatifs et culturels de grande qualité. » [Rec 1466 - 2000]

b. Les productions du Conseil de l'Europe

Voici quelques publications du Conseil de l'Europe pouvant soutenir les recommandations présentées ci-dessus.



Les technologies de l'information et de la communication et les jeunes apprenants de langues

Mario Camilleri, Valerie Sollars, Zoltan Poor, Teresa Martinez del Pinal, Helena Leja

2006

Livre + CD-Rom

Cette publication décrit un projet visant à intégrer la communication sur la base d'Internet en utilisant une approche d'histoire thématique dans l'enseignement d'une langue étrangère à des enfants de 8 à 10 ans. L'objectif consistait à encourager l'utilisation du web comme média par le biais duquel les enfants pouvaient publier leurs productions linguistiques à l'intention d'un public de pairs dans des écoles de 21 pays européens participantes au projet. Ceci supposait le développement d'un outil logiciel « convivial » que les enfants pourraient utiliser sans aide pour télécharger leurs histoires et illustrations vers le site web du projet, ainsi qu'une pédagogie communicative articulée autour de la construction d'histoires susceptibles d'être publiées et d'autres artefacts linguistiques.



La Shoah à l'écran - Crimes contre l'humanité et représentation

Anne-Marie Baron

2004

La mise en scène de la Shoah et des crimes contre l'humanité en général pose aux réalisateurs une question clé, celle du réalisme et de la représentation, question à la fois éthique et esthétique. Entre les documentaires et les fictions, entre les reconstitutions historiques et les films plus symboliques, tous les degrés sont représentés. Certains films donnent lieu à des polémiques dont il s'agit de comprendre les enjeux.

Le cinéma est-il le meilleur moyen d'informer les jeunes générations de ce qui s'est passé ? N'est-ce pas plutôt le rôle d'autres documents – CD-Rom, vidéo, archives ? Quelle différence y a-t-il entre ces supports et le cinéma en tant qu'art ? L'émotion, elle-même, souvent très vive n'est-elle pas ambivalente ?

Telles sont les questions posées par ce livre, pour montrer que le cinéma, art majeur de notre époque, ne peut se contenter de mettre en scène l'horreur concentrationnaire, mais doit éduquer, chez un public de plus en plus jeune, une sensibilité émoussée par l'abus que font les autres médias des images de la violence.



L'Europe à l'écran - Le cinéma et l'enseignement de l'histoire

Dominique Chansel

2001

Comportant des fiches sur cinquante films illustrant les thèmes du nationalisme, des femmes, de l'immigration et des droits de l'homme, ce livre encourage les enseignants à exploiter le cinéma en tant que source historique et propose une base pédagogique pour le faire.

En préparation : un ouvrage sur la représentation des Roms

Conclusion

Le Conseil de l'Europe s'implique tant d'un point de vue politique, par ses recommandations aux pays membres, que du point de vue pratique, en particulier grâce aux publications écrites ou multimédias destinés aux enseignants et aux parents, dans le développement et la mise en œuvre d'une éducation aux médias, traditionnels et numériques. Cette démarche s'inscrit plus généralement dans sa politique en faveur des droits de l'homme et de la citoyenneté démocratique. Il est donc prêt à étudier toute suggestion ou projet qui pourra conforter cet engagement.

Références :

- [Rec 1466 - 2000] Recommandation 1466 sur l'éducation aux médias
- [Res. TIC - 2003] Résolution en vue de favoriser l'intégration des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les systèmes éducatifs en Europe
- [Rec. 2006-12] Recommandation sur la responsabilisation et l'autonomisation des enfants dans le nouvel environnement de l'information et de la communication
- [Rec 1789 - 2007] Recommandation sur l'éducation et formation professionnelles des journalistes